



ENSEMBLE, CRÉONS DEMAIN

Compte-rendu **Balade citoyenne** Rue Daniel Digneaux

13 septembre 2022



Constat

Le nouveau groupe scolaire

Madame le Maire est revenue sur le projet de la nouvelle école primaire qui comportera 8 nouvelles classes, un restaurant scolaire, un accueil périscolaire et un accueil de loisirs sans hébergement maternel.

Les habitants l'interrogent sur le stationnement et le flux de véhicules dûs à cette nouvelle école.

Certains habitants émettent le souhait de mettre en place un sens unique sur la rue Daniel Digneaux, au niveau du nouveau groupe scolaire, pour limiter la vitesse.

Nous indiquons que le sens unique ne permet pas une limitation de vitesse et ne peut pas être réglementé sur ce type d'axe.

Lors de la réflexion par un architecte de l'école primaire, le stationnement des véhicules sera pris en compte, ainsi que des axes sécurisés pour les enfants.

La piste cyclable

Des véhicules motorisés empruntent régulièrement la piste cyclable.

Il n'existe pas de panneaux indiquant l'interdiction du passage par les véhicules motorisés, même si cela est de fait interdit et mentionné lors du pas-

sage du brevet autorisant la conduite d'un véhicule motorisé.

La Police municipale en prend bonne note pour de futurs contrôles.

Les habitants souhaitent voir continuer la piste cyclable après la rue du Pas de la Socque jusqu'à la Vélodyssée.

Un ajustement devra être réalisé sur la piste cyclable pour palier au manque de signalétique au sol afin de garantir la sécurité des cyclistes et leur laisser la place.

Une étude sur les déplacements en mode doux est en cours sur ce secteur, notamment au sujet de la signalétique des pistes et des voies vertes.

La vitesse

Les chicanes préalablement installées suite aux réunions de quartiers sont très efficaces.

La vitesse constitue toujours un sujet important sur le secteur très emprunté. Plusieurs idées pour lutter contre cette problématique sont suggérées par les habitants : la mise en place de radars occasionnels, la mise en place de feux de récompense, de stop, d'écluses ou de passage de la zone à 30 km/h.

Nous pouvons travailler sur une signalétique spécifique pour réduire la vitesse devant les écoles.

Dangerosité

Nous notons le manque de certains potelets sur les côtés de la rue.

Nous proposons de mettre en place des potelets sur les côtés de chaque virage pour dégager la visibilité et empêcher le stationnement pouvant engendrer les mêmes problématiques.

Nous notons aussi la volonté des habitants de mettre en place un passage piéton au niveau de la rue du Pas de la Socque pour sécuriser les piétons.

Nous remarquons également la dangerosité du secteur entre les rues de Pessalle, des Fauvettes et des Ajoncs.

Aménagements

Nous notons la volonté du réaménagement de l'espace à côté du collège au virage de la rue Daniel Digneaux.

Nous devons étudier le secteur pour assurer l'évacuation des eaux pluviales et les possibilités d'aménagement de stationnement.

Rond-point

Un passage très régulier des véhicules poids-lourd au niveau du rond-point et dans la rue engendrent des nuisances sonores importantes le soir et en journée.

Madame le Maire insiste sur le fait que les aménagements doivent convenir au plus grand nombre.

Nous invitons les habitants à des instances de participation. L'objectif est d'établir une liste des priorités des besoins des habitants.

La municipalité établira alors un plan d'actions pour l'aménagement des rues, avec des phases à court et à long terme, en répondant en priorité aux besoins n°1, ressorti par l'ensemble des habitants.

Les principales problématiques de la rue sont la vitesse excessive et une meilleure sécurisation de la circulation piétonne et cyclable des enfants allant aux écoles.

Ce secteur est actuellement en études du plan de modes actifs et de mobilité.

Les agents travaillent sur les possibilités techniques et financières d'un nouvel aménagement dans la rue.

Consensus

